



MAAF Assurances accompagne la CAPEB et ses adhérents pour répondre aux attentes de la filière photovoltaïque

Paris, le 13 octobre 2021 : [MAAF Assurances](#) répond aux fortes attentes de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ([CAPEB](#)) pour permettre aux professionnels installant des systèmes photovoltaïques d'être assurés pour leurs travaux de mise en œuvre. Avec des offres innovantes, MAAF envoie un signal positif à tous les professionnels de cette branche. La CAPEB souhaite que l'on puisse répondre à la demande des clients et des artisans, soucieux d'accélérer, en toute sécurité juridique et technique, la transition environnementale des bâtiments.

Pour parfaire cette nouvelle garantie reposant sur une extension du contrat Multirisque professionnel, les systèmes photovoltaïques retenus sont ceux qui utilisent des procédés couverts par un avis technique, c'est à dire testés par le laboratoire public indépendant - CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) ou inscrits sur la liste verte de la C2P (Commission Prévention Produits) de l'AQC (Agence Qualité Construction).

Le marché du photovoltaïque a connu historiquement des débuts très prometteurs avant d'être freiné dans son élan. Les contraintes subies par les entreprises artisanales pour se positionner sur ce marché sont remontées à la CAPEB via ses adhérents. Dès lors, la Confédération a sollicité MAAF Assurances afin d'accompagner les professionnels de la filière.

Depuis 2018, la mise en observation des procédés photovoltaïques a permis de rassembler tous les acteurs de la filière dans le cadre d'instances métiers. L'installation de systèmes photovoltaïques est une activité qui relève de plusieurs compétences (électricité, couverture). Ainsi, les professionnels formés, assurés et qualifiés seront en capacité d'exercer en toute sécurité cette activité nécessaire à la transition écologique.

Par cette action concrète, MAAF confirme son engagement RSE au côté des artisans du bâtiment comme acteur de la transition vers un modèle de société plus durable.

Pour Stéphane Duroule, Directeur général de MAAF Assurances, « *Les origines de MAAF, créée en 1950 par et pour les artisans, nous permettent d'avoir une connaissance approfondie des métiers du bâtiment. Grâce à notre proximité avec les artisans et les organisations professionnelles, nous avons pris la mesure du besoin exprimé. Nous avons ainsi construit des solutions d'assurance adaptées à l'évolution du métier pour accompagner efficacement les artisans* ».

Pour Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB, « *Les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, dont les compétences sont reconnues, pourront bénéficier enfin d'une assurance professionnelle complète grâce à l'extension de garantie de leurs contrats habituels. Nous nous réjouissons pour les métiers* ».

concernés de l'électricité et de la couverture. Nous avons maintenant les assurances pour développer, en toute sérénité, le marché des énergies renouvelables. »

—
À propos de MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 790 000 clients professionnels. www.maaf.fr

À propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'un des deux syndicats patronaux représentatifs de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises adhérentes). L'artisanat* du Bâtiment, sur la base des entreprises employant moins de 20 salariés**, représente 557 306 entreprises, soit 99% des entreprises du Bâtiment, 651 011 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment et 56 093 apprentis, soit 77% des apprentis du Bâtiment. Ces entreprises réalisent 86,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 60% du CA du Bâtiment*

** Une entreprise artisanale est une entreprise de moins de 11 salariés, avec ou sans salarié, qui est inscrite au Répertoire des métiers ou une entreprise de taille plus importante si le chef d'entreprise en fait la demande.*

*** Ces chiffres sont extraits de la publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2020 »
https://twitter.com/capeb_fr - www.capecb.fr*

—
Contact presse : presse@covea.fr

Contacts Presse pour la CAPEB

*Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - augeraud@hopscotch.fr
Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capecb.fr*